



Réf : DOT/SDT/DRA/SRU/ 27 /2022

Jijel le : 03.07.2022

MISE EN DEMEURE

*** Identification des parties :**

- Service contractant : la Direction Opérationnelle d'Algerie télécom Jijel
- Partenaire contractant. Entreprise : **FANIT NASSREDDINE** représentée par son gérant Mr FANIT NASSREDDINE , sis à : CITE BOUKAOUUD LARBI , EL MILIA

*** Identification de l'opération**

- Contrat N° : 03/AT/DO 2021
- ODS de démarrage des travaux : 53 du 13.06.2021
- Projet : RESEAU FTTH. MOD –CITE BOUTIAS 1ERE TRANCHE
- date d'ouverture : 20.06.2021

*** Objet de la mise en demeure :**

- Confirmation des test des brins du câble FO
- Rectification de l'étiquetage des épissures
- Respecter le rayon de courbure du câble (mou) , lovage des fibres a l'intérieure des casette
- le rangement et fixation des loves de câble et du boitiers dans les chambres de raccordement .
- Nettoyage des chambre .

De ce fait, vous êtes tenus d'enlever ces réserves et d'achever la totalité des travaux dans les meilleurs délais conformément aux clauses contractuels et aux spécifications technique du contrat en vigueur .

*** Délais d'exécution de la mise en demeure :**

08 jours après la parution dans le site WEB D'ALGERIE TELECOM

*** Sanction prévus en cas de refus d'exécution :**

En cas d'inexécution de vos obligations contractuelles, et faute de remédier aux carences qui vous sont imputables dans le délai fixé par la mise en demeure prévu ci-dessus , ALGERIE TELECOM peut procéder à la résiliation du présent contrat aux torts exclusifs du partenaire contractant

**Sous Directeur Technique
Opérationnel**
Signé : Lamine MEZEREK

Le Directeur
jijel le,.....
**Le Directeur Opérationnel
des Télécommunications de jijel**
Signé : Youcef BELLIL